

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE LA ZAC DU COTEAU À COGNIN

Lot n°1 : Terrassement

Avenant au marché F14-087

DIRECTION DES
INFRASTRUCTURES
ET VOIRIES
D'AGGLOMERATION

***106, allée des Blachères
73026 Chambéry cedex
tél. 04 79 96 23 96
fax 04 79 96 29 06***

ENTRE :

La Communauté d'agglomération Chambéry métropole-cœur des Bauges, située 106 allée des Blachères - 73026 Chambéry cedex, représentée par Monsieur Michel DYEN, vice-président chargé des travaux, des bâtiments, des voiries, des infrastructures et du patrimoine, dûment habilité à signer cet avenant,

d'une part,

ET

Le groupement d'entreprises GUINTOLI S.A.S / BIANCO & Cie, dont la société GUINTOLI S.A.S est mandataires du marché pour les travaux d'aménagement de la ZAC du Coteau à Cognin (Lot I : Terrassement), représentée par M. BADIN, Directeur régional,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

I - Présentation de l'opération

Le présent marché a pour objet la réalisation du lot n°1 – Terrassement – des travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau, première phase de l'éco-quartier de Villeneuve à Cognin.

Le présent marché constitue le lot n°1 de la première phase de l'opération d'aménagement des espaces publics de la ZAC du Coteau, qui est divisée en 4 lots ci-après détaillés :

- Lot n°1 : Terrassement
- Lot n°2 : Ouvrage de franchissement de l'Hyères
- Lot n°3 : Déboisement
- Lot n°4 : Réseaux humides

Le présent avenant concerne le lot I.

Le lot I inclut les prestations suivantes :

- L'installation du chantier et sa signalisation pour la durée totale des travaux,
- La mise en place de clôtures et portail en périphérie du chantier,
- L'implantation générale,
- Les prestations nécessaires au nettoyage et au maintien en état des voies empruntées,
- La réalisation d'un système permettant le décrottage des camions avant sortie du site,
- La protection des bâtiments riverains et de l'environnement (arbres, ouvrages...),
- La préparation du terrain et notamment les travaux de terrassement et création des plateformes des pistes d'accès provisoires et voiries définitives,
- La remise en état des lieux, le rétablissement provisoire ou définitif des chaussées, trottoirs et accotements,
- La mise en place des déviations de circulation, le marquage au sol, signalisation et balisage de chantier et tous travaux nécessaires à sa bonne réalisation,

Le présent marché est décomposé en une tranche ferme et quatre tranches conditionnelles.

II - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de rendre définitifs les prix nouveaux provisoires notifiés par ordre de service au cours du chantier et d'apporter la justification de ces prix nouveaux, d'entériner la décision de poursuivre des travaux et d'augmenter la masse financière de la tranche ferme du marché.

- Prix nouveaux :

Les prix nouveaux sont détaillés comme suit :

HB 1 : Substitution des arases marneuse (43 € / m³), notifié par ordre de service n°4 en date du 22 septembre 2015.

HB 2 : Démolition du bâtiment technique, hors couverture déposée par la commune (3 200 € / Forfait), notifié par ordre de service n°4 en date du 22 septembre 2015.

HB 3 : Rehaussement de regard diamètre 1 000 (350 € / u), notifié par ordre de service n°8 en date du 17 novembre 2015.

PN n° 1 : Terrassement des Marnes consolidées à la dent de déroctage (8 € / m³), notifié par ordre de service n°10 en date du 10 octobre 2016.

PN n° 2 : Adaptation de planning et perte de rendement liées aux modifications de la co-activité avec le lot 2 – construction du pont (5 000 € / Forfait), notifié par ordre de service n°10 en date du 10 octobre 2016.

PN n° 3 : Adaptation du déroulement des travaux et perte de rendement liées au maintien en place jusqu'à mi-août de 2 poteaux ERDF dans l'emprise des travaux (3 200 € / Forfait), notifié par ordre de service n°10 en date du 10 octobre 2016.

PN n° 4 : Remblai renforcé 1/5, notifié par ordre de service n°12 en date du 15 mai 2017.

L'ensemble de ces prix nouveaux est récapitulé dans le tableau ci-après.

N° prix	Intitulé	Quantité	Unité	Prix unitaire € H.T	Montant H.T
HB 1	Substitution des arases marneuse	2 175	M ³	43,00 €	93 525,00€
HB 2	Démolition du bâtiment technique	1	F	3 200,00 €	3 200,00 €
HB 3	Rehaussement de regard diamètre 1 000	1	U	350,00 €	350,00 €
PN n°1	Terrassement des Marnes consolidées à la dent de déroctage	5 430	M ³	8,00 €	43 440,00€
PN n°2	Adaptation de planning et perte de rendement liées aux modifications de la co-activité avec le lot 2	1	F	5 000,00 €	5 000,00 €
PN n°3	Adaptation du déroulement des travaux et perte de rendement liées au maintien en place jusqu'à mi-août de 2 poteaux ERDF	1	F	3 200,00 €	3 200,00 €
PN n°4	Remblai renforcé	1	F	84 800,00 €	84 800,00€

Ils correspondent à des interventions demandées par le maître d'ouvrage au groupement d'entreprises, qui n'étaient pas incluses dans le marché initial.

En cours de chantier, et malgré les investigations géotechniques réalisées en amont du démarrage des travaux, l'entreprise a dû adapter sa méthodologie d'exécution des terrassements en fonction des sols réellement rencontrés sur le terrain ce qui justifie les prix nouveaux HB 1 et PN n°1.

En effet sur la partie amont du plateau de Villeneuve, les arases de terrassement ont démontré la présence de marne argileuse rendant impossible la mise en œuvre des matériaux de remblais initialement prévus. Il a donc été nécessaire de substituer ces matériaux et de les remplacer par des matériaux de type tout-venant pour obtenir les portances demandées aux marchés.

De même l'entreprise, pendant la phase de terrassement, a rencontré des matériaux sur-consolidés (marne bleue) nécessitant l'utilisation d'une dent de déroctage pour un volume important notamment sur le secteur nord-ouest (5 430 m³).

Aussi pendant les travaux, la commune de Cognin a souhaité récupérer la charpente et la couverture du bâtiment des services techniques qui devait être déconstruit dans sa totalité dans le marché de base baissant ainsi le coût forfaitaire de cette prestation (HB n°2 : Démolition du bâtiment technique hors couverture déposée par la commune d'un montant de 3 200 € HT en remplacement du prix initial n°2002 d'un montant de 6 842,50 € HT).

La concomitance des entreprises intervenants pour les lots 1 et 2 ainsi que les adaptations sur le phasage des travaux ont engendré des pertes de rendement sur l'exécution des terrassement (immobilisation de matériels...) justifiant le PN 2 Adaptation de planning et perte de rendement liées aux modifications de la co-activité avec le lot 2 pour un montant de 5 000 € HT.

De la même manière, la présence de deux poteaux ERDF a empêché l'entreprise d'optimiser l'exécution des terrassements justifiée par le délai d'intervention du concessionnaire (PN 3 Adaptation du déroulement des travaux et perte de rendement liées au maintien en place jusqu'à mi-août de 2 poteaux ERDF pour un montant de 3 200€ HT).

La mise en œuvre des remblais sur le tronçon bas du mail principal nécessite la réalisation du gros œuvre des bâtiments du promoteur European Homes.

A ce jour le constructeur n'a pas encore démarré les travaux ce qui empêche la réalisation des remblais mais aussi des réseaux secs et humides structurants nécessaires à la livraisons des premiers logements programmées courant 2018.

Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des remblais renforcés permettant de bénéficier de la totalité de l'emprise publique sans être dépendant de la réalisation des bâtiments d'European Homes.

Enfin, certaines quantités liées à des prestations initialement prévues au marché ont pu être revues à la hausse ou à la baisse suite à différentes demandes de la maîtrise d'ouvrage.

- Décision de poursuivre :

Pendant les travaux et compte tenu des prestations nouvelles décrites ci-dessus (hors PN 4 remblai renforcé arrivé à posteriori), il a été notifié au groupement d'entreprises par ordre de service n°10 en date du 10 octobre 2016 la décision de poursuivre l'exécution des travaux de la tranche ferme du marché avec un nouveau montant prévisionnel maximum de 936 000 € HT. Ce montant n'inclut pas la réalisation du remblai renforcé (PN 4).

A noter que la répartition financière spécifiée dans la convention de co-financement sera appliquée sur le montant de 936 000 € HT et que le prix forfaitaire de 84 800 € HT relatif au PN 4 remblai renforcé sera financé par le mandataire de la ZAC du Coteau, soit la commune de Cognin.

III – Economie du marché

La nouvelle économie du marché F14-087 est donc :

	€ HT	TVA	€ T.T.C
Lot I - Marché initial (TC incluses)	1 297 564,23 €	254 322,59 €	1 551 886,82 €
Dont Tranche Ferme	803 775,81 €	157 540,06 €	961 315,87 €
Avenant n°1 sur tranche ferme	217 132,48 €	46 641,60 €	263 774,08 €
Tranche ferme après avenant n°1	1 020 908,29 €	204 181,66 €	1 225 089,95 €
Lot 1 - Marché TF et TC incluses après avenant n°1	1 514 696,71 €	300 964,19 €	1 815 660,90 €

Le montant de l'avenant au marché de travaux s'élève à 217 132,48 € HT correspondant à une augmentation de 16,73 % du montant du lot I (tranche ferme et conditionnelles incluses).

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Pour Chambéry métropole
Cœur des Bauges

Michel DYEN

Pour le groupement d'entreprises
GUINTOLI/BIANCO

Bruno BADIN